

LES VERTUS CARDINALES : LA JUSTICE

« Du latin *cardines* : gonds ».

Nom donné aux quatre vertus morales : prudence, justice, force, tempérance, qui sont comme des « pivots » sur lesquels repose la vie morale. »

La justice est la « vertu cardinale qui consiste à donner à Dieu et au prochain ce qui leur est dû. »

« Il existe de multiples représentations symboliques de la justice, dont la plupart remontent au Moyen Age. Le symbole le plus répandu représente une femme, parfois les yeux bandés, tenant dans sa main droite un glaive et dans sa main gauche une balance. »

« La balance constitue sans doute le symbole le plus ancien de la fonction de juger. »

« Le glaive, symbole de puissance, rappelle quant à lui que la justice n'est rien sans la force qui permet de la faire appliquer. »



Panneau du buffet d'orgue de la Collégiale de Vernon, inspiré d'une gravure du sculpteur néerlandais Hendrick Goltzius (1558-1617).

Renée et Pierre Roussel, pour les Amis des Monuments et Sites de l'Eure

Sources :

- <https://eglise.catholique.fr/glossaire/justice/>

- <https://www.vie-publique.fr/decouverte-institutions/justice/definition/symboles/que-representent-glaive-balance.html>